

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 mai 2009

Etaient présents : M. Pierre GOUBET, M. Jean-Claude LAZZARONI, Mme Françoise ROY, Mme Eveline GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, Mme Catherine BRIDAY, M. Marc MICOUD, M. Robert TURGIS, M. Marc PELARDY, M. Jacques ETOYAN, Mme Lydie PONS, Mme Ludwina CUMIN, M. Claude CHARTON, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoît DORE, Mme DERRAS Sabrina, M. Mathieu MOREL, Mme Jocelyne CHAGNON, M. Yves ROUX, M. Michel BECAVIN, Mme Marie-Jeanne BOUILLON.

Etaient excusés et représentés : M. Robert ROCHE par Mme Ludwina CUMIN, M. Pierre COMMARMOT par M. Marc MICOUD, Mme Marie GIROT par Mme Eveline GUILLET, Mme Jacqueline ACCARDO par Mme Michelle BERTHE.

Absente : Mme Patricia CLUZEL

I. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Mathieu MOREL est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril

M. Claude CHARTON précise que la présentation du fonctionnement des transports urbains sur la CCMP est un projet de dossier.

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par 25 voix pour et une abstention.

III. Nominations (rapporteur : M. GOUBET)

Election membre au conseil d'administration du CCAS

En remplacement de Mme Patricia CLUZEL au conseil d'administration du CCAS, le conseil municipal procède à un vote pour choisir entre 2 candidats : Mme Lydie PONS et Mme Marie-Jeanne BOUILLON pour un siège à pourvoir.

Mme Lydie PONS est élue par 23 voix.

Election commission d'appel d'offres DSP Assainissement

Le conseil municipal procède à l'élection de la commission d'appel d'offres DSP assainissement. 11 personnes sont élues par 25 voix pour et une abstention pour le suppléant du président à l'issue d'un vote par liste, qui est la suivante :

-titulaires :

Mme Eveline GUILLET

M. Robert RESTA

M. Yves ROUX

M. Robert TURGIS

M. Marc PELARDY

-suppléant du président :

M. Jean-Claude LAZZARONI

-suppléants :

Mme Lydie PONS

M. Michel BECAVIN

M. Pierre COMMARMOT

Mme Michèle BERTHE

M. Marc MICOUD

Désignation du délégué suppléant au SYMALIM

Le conseil municipal procède à l'élection de M. Robert TURGIS comme délégué suppléant au SYMALIM.

IV. Finances (rapporteur Mme ROY)

✓ **Budget principal : décision modificative n°2**

Mme Françoise ROY fait la lecture de la décision modificative n°2 et informe l'assemblée que certains crédits inscrits au budget primitif 2009 doivent faire l'objet de réajustements. Le conseil municipal adopte la décision par 24 voix pour, une contre, et une abstention.

✓ **Syndicat intercommunal d'entretien du marais des Echets**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision de participer aux travaux en proposant dans la mesure du possible un mandatement unique de 2068,75€ pour éviter les frais d'emprunt. Parallèlement, le conseil municipal accepte en cas d'impossibilité d'un mandatement unique, de procéder à un mandatement, dès cette année, d'un montant de 309,17€ et s'engage dans ce cas à inscrire par priorité ces dépenses durant sept années au budget principal. Ainsi les crédits sont inscrits au budget principal.

V. Marché public passé en procédure adaptée (rapporteur : Mme Guillet)

✓ **Pour l'entretien de l'éclairage public et des feux tricolores**

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation accordée au maire de signer le marché d'entretien de l'éclairage public et des feux tricolores accordant 25% de réduction sur le tableau tarifaire du syndicat d'électricité de l'Ain. En conséquence, M. le maire propose de retenir la société BALHAZARD

✓ **Fauchage des accotements et des talus**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision de retenir et de signer le marché d'entretien de fauchage des accotements et des talus avec la société Didier MARCET pour un montant de 6063,72€.

✓ **DSP assainissement : assistance et conseil en maîtrise d'ouvrage**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision de retenir la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ain parmi 8 candidats, et de signer le marché d'assistance et conseil dans la procédure de délégation de services publics de l'assainissement pour un montant de 4320€.

✓ **Rectification délibération avenant marché cimetière**

Une erreur s'est glissée sur le montant de l'avenant. En effet le montant est de 4350,40€ HT (et non 4650,40€ HT). Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'annulation et le remplacement de la précédente délibération et accepte l'avenant n°1 pour le lot n°2 éclairage public de l'opération « aménagement du cimetière ».

VI. Personnel (rapporteur M. LAZZARONI)

M. le maire informe l'assemblée qu'un accident est survenu à l'occasion du travail d'un employé municipal des services techniques. La gravité de cet accident amène le maire à adapter la formation des employés en renforçant l'aspect sécuritaire.

✓ Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'emplois saisonniers contractuels pour le CLSH dans la filière animation.

✓ Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un emploi occasionnel de rédacteur affecté aux services du personnel en remplacement de l'employé en congé maternité.

✓ Le montant des vacances funéraires effectuées par la police municipale est fixé à 20€.
Approbation à l'unanimité.

VII. Restauration municipale (rapporteurs : M. LAZZARONI et M. RESTA)

L'assemblée prend acte de la communication par SHCB du rapport annuel 2008 pour le service de la restauration.

VIII. Affaires sociales (rapporteur Mme BERTHE)

✓Mme Michèle BERTHE expose à l'assemblée le but de la prévention spécialisée sur la commune : agir en direction des jeunes en difficulté d'insertion sociale. C'est la convention de prévention spécialisée, qui est une démarche éducative pour les jeunes de 12 à 25 ans et qui aura une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2009. Aussi l'avenant n°1 à cette convention est évoqué, permettant d'organiser la participation financière de la commune.

Approbation à l'unanimité.

✓En vertu des termes de la convention de prévention spécialisée signée entre le conseil général, l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain (ADSEA) et la commune de Saint-Maurice de Beynost, il est prévu de mettre gratuitement à disposition un local à vocation de bureau de l'éducateur. Cette mise à disposition est régie par une convention.

Adoption à l'unanimité.

IX. Enfance (rapporteur : Mme BRIDAY)

L'assemblée prend connaissance des projets des camps estivaux organisés par le centre de loisirs de la commune :

-2 minis camps « multisports-eaux » du 6 au 10 juillet et du 20 au 24 juillet 2009 à Thoissey

-une activité découverte BMX du 22 au 24 juillet 2009

Ainsi les tarifs des camps d'été au CLSH sont els suivants :

-mini camps enfants véhiculés par transport communal : 199€

- mini camps enfants véhiculés par leurs familles : 190€

-activité BMX : 75€

Adoption à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte également à l'unanimité la modification des tarifs du CLSH concernant les petites et grandes vacances.

X. Divers (rapporteur : M. GOUBET)

✓Attribution de noms de voies : le nom de « rue Jean Tissot, curé de la paroisse de 1986 à 2003 » est proposé comme dénomination pour la voie reliant la RD1084 à la rue de la Gare via la place Charles de Gaulle. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

✓9 candidats devant être âgés entre 23 et 65 ans sont tirés au sort pour constituer les jurés d'assises.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,
Pierre GOUBET